

Le Président

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'État,
de la Décentralisation et de la Fonction publique
80 rue de Lille
75327 Paris Cedex 07

Paris, le 19 février 2013

N. Réf : FV/NB/ALC -105
Objet : jour de carence

Madame la Ministre,

Au cours de l'entretien que votre directeur de cabinet a bien voulu nous accorder, le sujet du jour de carence pour arrêt de maladie a été abordé.

Je tiens à vous confirmer que la FHF est attachée au maintien du dispositif tout au moins tant qu'une évaluation sérieuse de son impact n'a pas été réalisée.

En effet, la FHF estime, à la fois en qualité de représentant des employeurs d'une part et en raison de son engagement pour la défense du service public hospitalier d'autre part, que ce dispositif à amélioré la prise en charge des patients grâce à un « présentéisme » renforcé.

Certes des économies substantielles ont été obtenues à l'occasion de la mise en place de ce dispositif. Cela a été démontré lors de notre enquête-flash que vous trouverez en annexe de la présente. Mais le plus important pour les professionnels, ce sont les effets induits par cette mesure en termes de gestion d'équipes souvent handicapées par des arrêts de maladie de courte durée et parfois récurrents. Les conditions de travail se sont améliorées et, in fine, la prise en charge des patients est mieux assurée. Ceci ne peut être évacué d'un seul « trait de plume ».

Par ailleurs, la FHF déplore que les règles de gestion puissent en permanence être modifiées au gré des circonstances, au risque de générer un climat de méfiance fortement démobilisateur ce qui serait néfaste pour le service public hospitalier auquel vous êtes, comme nous, fortement attachée

En outre le dispositif a été mis en place dans de bonnes conditions sur le terrain et de nombreux témoignages montrent le sens des responsabilités des acteurs hospitaliers y compris de certaines organisations syndicales.

La FHF en appelle à votre sens des responsabilités pour surseoir à une éventuelle décision qui ne serait pas favorable à l'intérêt des patients.

Vous trouverez, ci-joint, quelques éléments chiffrés issus des deux enquêtes réalisées par la FHF.

Je vous de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Frédéric VALLETOUX

Enquêtes FHF

Enquête Septembre 2012 (données de janvier à août 2012)

Données CHU

Cette étude porte sur 190 000 agents, soit 22% des ETP de la Fonction Publique Hospitalière.

ETABLISSEMENTS	ETP MOYEN			TAUX ABSENTEISME maladie ordinaire			JOURS DE CARENCE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	J. CARENCE PAR AGENT	% AGENTS CONCERNES	MOINDRE DEPENSE	% PAR RAPPORT MASSE SALARIALE
	2011	2012	Ecart en %	2011	2012	Ecart en %						
17												
TOTAUX	189 980	190 026	0,02%	3,98%	3,85%	-3,12%	119 349	73 854	1,62	38,87%	9 951 312	0,17%

On constate :

- Une baisse de l'absentéisme pour maladie ordinaire,
- 119 349 jours de carence recensés,
- une moindre dépense constatée sur 8 mois de 9,9M€ hors charges, 15M€ charges incluses sur 8 mois, soit **22,4M€ extrapolés en année pleine sur 17 établissements**,
- soit un impact de 0,17% de la masse salariale.

Données tous établissements confondus

Cette étude porte sur 203 000 agents, soit 24% des ETP de la Fonction Publique Hospitalière.

ETABLISSEMENTS	ETP MOYEN			TAUX ABSENTEISME maladie ordinaire			JOURS DE CARENCE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	J. CARENCE PAR AGENT	% AGENTS CONCERNES	MOINDRE DEPENSE	% PAR RAPPORT MASSE SALARIALE
	2011	2012	Ecart en %	2011	2012	Ecart en %						
23												
TOTAUX	202 852	203 118	0,13%	3,86%	3,87%	-0,59%	127 086	78 365	1,62	38,58%	10 370 069 €	0,16%

Les mêmes tendances sont constatées.

Enquête Février 2013

Une enquête flash a été réalisée en février 2013 sur un échantillon diversifié de 18 établissements (9 CHU, 9 CH).

MOYENNE PAR ETS	J. CARENCE PAR AGENT	MOINDRE DEPENSE	% DE LA MASSE SALARIALE	BAISSE ABSENTEISME
18 ETS	1,51	314 021	0,16	7%

Les tendances constatées en septembre sont confirmées. En moyenne, sur cet échantillon, l'absentéisme global diminue de 7%. La mise en place du dispositif génère en outre une moindre dépense estimée à 0,16% de la masse salariale.